

2014

*Les enjeux européens:
Compte rendu de l'atelier
« Droits des Femmes »*

Dr. Ina PIPERAKI

**"LA LIBERTÉ N'EST
PAS L'ABSENCE
D'ENGAGEMENT,
MAIS LA CAPACITÉ
DE CHOISIR."**

PAULO COELHO

Les francs-maçons européens face à la montée des périls

Analyse à « chaud » des résultats des élections européennes des 22-25 mai 2014



Mercredi 28 mai 2014

**1^{er} Forum des Obédiences maçonniques
libérales et adogmatiques
de l'Union Européenne
G.O.D.F. - 16 rue Cadet - 75009 Paris**

Les Francs-Maçons européens face à la montée des périls

14 h 00 Réunion des Obédiences (salle du Conseil de l'Ordre)

Accueil par le Grand Maître du G.O.D.F., Daniel KELLER

**14 h 15 Analyses « à chaud » des résultats des élections
européennes des 22-25 mai 2014**

- Commentaires des représentants des Obédiences
- Débat

15 h Travail en ateliers : Les enjeux européens

1. Droits des Femmes – Modérateur Ilia PIPERAKI
2. Immigration – Modérateur Jean-François LEGUAY
3. Franc-maçonnerie européenne
Modérateurs Henri SYLVESTRE Jean Louis BOSSAVIT

15 h 15 Présentation rapide des travaux des ateliers en vue de la conférence publique

16 h 30 Déclarations des Obédiences : suites à donner à ce 1^{er} forum

16 h 45 Pause



17 h 00 Conférence publique ouverte aux SS. et aux FF. (Temple Groussier)

Présentation et discussion autour des travaux des Obédiences sur les enjeux européens : débat animé par **Monsieur Joseph MACE-SCARON**, journaliste, Directeur adjoint de l'hebdomadaire *Mariennes*, directeur du mensuel *le Mage zine Littéraire*

18 h 45 Conclusion du Forum par le Grand Maître du G.O.D.F., Daniel KELLER

19 h Apéritif (représentants des Obédiences)



1. Introduction

La construction européenne a joué un rôle moteur dans la progression des droits des femmes. Pourtant, plus de soixante ans après le traité fondateur, **la parité n'est toujours pas installée dans les institutions européennes : les femmes ne sont que 33 % à la Commission européenne, 27% au Parlements nationaux, 36 % au Parlement européen**, qui n'a d'ailleurs été présidé que deux fois par une femme depuis 1979, et une seule femme, la Britannique Catherine Ashton, est à un poste clé de l'Union, à la tête du Service européen d'Action extérieure.

La première Présidente du Parlement européen, Simone Veil, a été élue en 1979. A ce jour, Nicole Fontaine est la seule à avoir occupé de nouveau cette fonction, en 1999.

10 Commissaires européens sur 27 sont des femmes, soit 37%.

La première Commissaire européenne a fait son entrée au sein de la Commission Delors en 1988 mais aucune femme n'a jamais été Présidente de la Commission européenne. La première femme occupant le fauteuil de Vice-Présidente, Margot Wallström, a été désignée en 2004.

L'Union européenne ne comprend que 5 femmes chefs d'Etat ou de gouvernement : Angela Merkel (Allemagne), Mary Mc Aleese (Irlande, 1997-2011), Tarja Halonen (Finlande, 2000-2012), Jóhanna Sigurðardóttir (Islande 2009-2013) et Dalia Grybauskaite (Lituanie).

La crise actuelle a donné naissance aux populismes et aux extrémismes ; et on assiste à un recul considérable en ce qui concerne les libertés civiles et les Droits fondamentaux ; les femmes se trouvent les plus touchées par la crise économique et les mesures d'austérité : précarité, chômage, inégalités diverses, etc.

2. «Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes ! »

« Évidemment que la situation des femmes est meilleure qu'il y a 150 ans, évidemment qu'elle est meilleure qu'en Afghanistan. Mais la question c'est : est-ce que ça va en Europe ? Est-ce que c'est normal en tant que femme d'être moins bien payée ? Est-ce que c'est normal qu'il y ait toujours autant de femmes victimes de violences ? »

Femmes et hommes ont généralement les mêmes intérêts, mais la campagne lancée par la Commission vise à insister sur la valeur ajoutée des femmes en politique : « *Les femmes peuvent aussi apporter une contribution spécifique au débat sur des thèmes cruciaux, souvent relativement délaissés par les hommes, tels que l'éducation, la santé, les enfants, la violence conjugale, la sécurité, l'égalité de salaire, etc...* »

La Commission établit donc un lien fort entre la participation électorale des femmes et leur participation politique, notamment dans sa campagne intitulée « 50/50 pour la démocratie » et avec le slogan « Pas de démocratie européenne moderne sans égalité femmes-hommes ! »,

Nous réclamons la parité au sein du Parlement européen, de la Commission et dans les instances décisionnelles. *La démocratie européenne ne sera pas complète sans la pleine participation des femmes et la pleine prise en compte des questions d'égalité.* » .

- Comment lutter contre l'abstention des femmes : la nécessité d'un discours ciblé ?

Les femmes se sentent et se déclarent moins informées que les hommes sur les questions relatives à l'Union européenne : seules 36% des Européennes déclarent comprendre le fonctionnement de l'UE, contre près de la moitié des Européens. De plus, seulement 39% des femmes estiment que leurs intérêts sont représentés par l'UE, contre 46% qui estiment qu'ils ne le sont pas. Elles ne sont que 40% à se déclarer intéressées par les élections européennes, contre 49% des hommes. Pour répondre à leurs interrogations, deux types de campagne ont vu le jour. Elles réclament aussi la création d'un commissariat à l'égalité hommes/femmes et une réorganisation des politiques menées en Europe.

- Comment attirer les femmes ? Les programmes politiques pour les élections européennes.

Les résultats d'Eurobaromètre montrent que les femmes et les hommes choisissent de voter pour un candidat selon les mêmes critères : tout d'abord, l'expérience des questions européennes, puis l'orientation politique, et finalement la visibilité. Le genre du candidat vient en dernière position : il intervient dans le choix du candidat pour 5% des femmes et 3% des hommes. Il existe néanmoins de grandes différences entre les Etats membres. En effet, le genre est cité le plus souvent en Finlande (17%), au Danemark (16%), en Belgique et aux Pays-Bas (11%), alors qu'il l'est le moins en France (2%) et au Portugal (1%).

Cependant, même si l'électorat féminin choisit le candidat sur les mêmes bases, nous avons vu que ses préoccupations sont sensiblement différentes. Notamment, les femmes sont traditionnellement plus intéressées par les questions d'égalité des genres et de défense de leurs droits, que les hommes.

On a analysé les faits au regard de quatre thèmes majeurs : l'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme une priorité, la réconciliation vie privée/vie professionnelle, la violence contre les femmes et la perspective d'égalité des sexes dans d'autres politiques importantes. La conclusion de cette étude est que : « les femmes s'intéresseraient peut-être plus à l'Europe si l'Europe s'intéressait plus aux femmes, intérêt bien insuffisant au vu de notre audit. »

A 40 jours des élections européennes, et à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, une charte pour une Europe des Droits des femmes vient d'être signée.

Nous avons voulu traduire cette ambition européenne pour les droits des femmes dans un texte à destination des candidats aux élections à venir qui sont ainsi appelés à s'engager sur cette plateforme publique. Nous y revendiquons ainsi la parité au sein du collège des commissaires européens, l'attribution des droits des femmes à un ou une commissaire ou encore l'existence d'un véritable pilier "égalité professionnelle" dans la gouvernance économique de l'Union européenne.

Najat Vallaud-Belkacem, 20minutes.fr

Cette charte, signée par des ministres européennes de premier plan et par les lauréates du prix Nobel de la paix, et ouverte à la signature d'autres personnalités, demande expressément aux candidats aux postes des institutions européennes de **se prononcer publiquement en faveur d'une Europe qui garantit l'égalité et promeut la liberté et les droits des femmes.**

L'initiative appelle plus précisément à des engagements concrets, une vision progressiste, une exigence :

- le respect de **l'exigence de parité** au sein du collège des commissaires ;
- **l'attribution spécifique des droits des femmes à un commissaire** ;
- la définition d'un **pilier pour l'égalité dans la gouvernance économique de l'Union**, qui conduise chaque année la Commission européenne à faire des recommandations sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes aux Etats membres ;
- la définition de **règles de parité pour les nominations à des postes clés** au sein des institutions et organes de l'Union européenne ;
- la mise en place d'une **approche transversale de l'égalité femmes-hommes** dans toute la politique de l'UE via un plan d'action ambitieux.

Les engagements en faveur de la parité et de l'égalité peuvent être un moteur économique en Europe.

La place des femmes dans l'économie est un levier de croissance évident. On sait par exemple qu'en France, si on veillait à ce que le taux d'emploi des femmes soit équivalent à celui des hommes - alors qu'il est aujourd'hui de 9 points inférieur - on gagnerait 0,5 point de croissance par an. C'est partout pareil en Europe. On ne peut plus se permettre de passer à côté de ces points de croissance simplement parce que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment développé les modes de garde de la petite enfance ou la mixité des métiers. Ces sujets portés au niveau national depuis deux ans, l'Europe doit aussi les porter, d'autant qu'elle a pendant longtemps été un moteur dans la progression des droits des femmes.

Cela implique un changement de législation? Faut-il faire des droits des femmes une compétence communautaire?

Il faut assurer une harmonisation par le haut des droits des femmes. Au moment du vote du rapport Estrela [sur «la santé et les droits sexuels et génésiques», rejeté par le Parlement européen en décembre, certains ont mis en avant le principe de subsidiarité pour dire «ce n'est pas à l'Union européenne de dire la façon dont on doit assurer ces droits, mais à chaque pays de le décider». Nous, ce que nous voulons, c'est qu'il soit clair que dès lors qu'on parle de liberté fondamentale – et les droits des femmes en sont une – l'Union Européenne soit légitime à protéger et à promouvoir l'égalité. Il faut adopter un socle commun. Ce ne sera sans doute pas évident mais c'est le moment ou jamais de poser le débat.

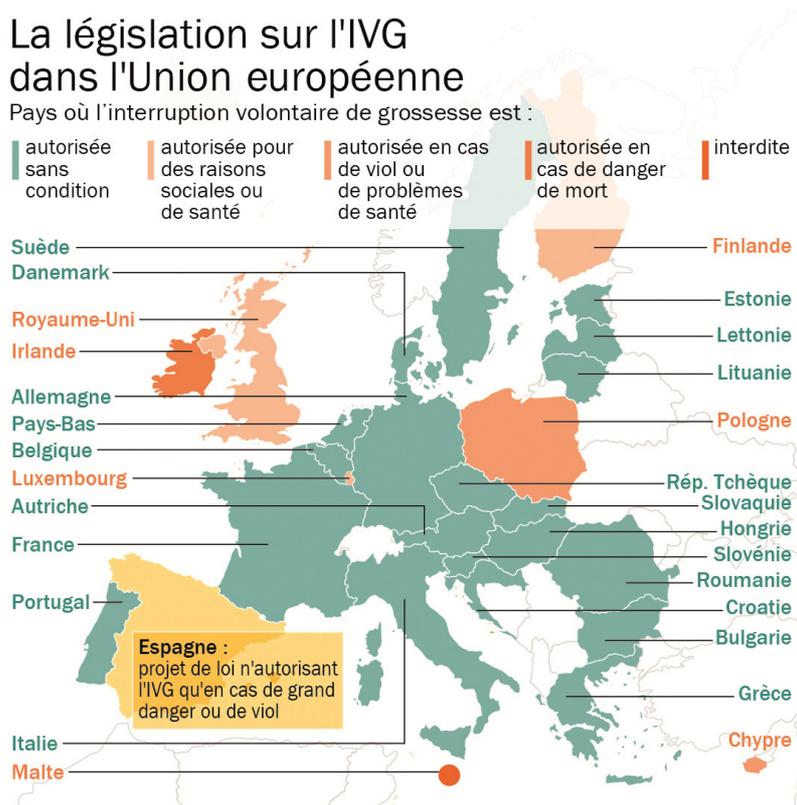
4. Elections européennes : Droits des femmes en Europe – Nos propositions.

Le continent européen doit être un espace d'émancipation et de progrès pour les femmes et les hommes qui y vivent. Face aux attaques des extrêmes, qui freinent toute avancée possible via des alliances avec les partis populistes et d'extrême-droite, les socialistes choisissent une Europe des droits, de la liberté, de l'égalité et de la solidarité.

Les femmes sont les premières victimes des politiques d'austérité, de casse des services publics et de régression des droits sociaux imposées par la Commission et la droite majoritaire en Europe. Nous ne redresserons pas notre continent, ni politiquement, ni économiquement, tant que les 250 millions de citoyennes européennes seront victimes de discriminations salariales, de la précarité, de violences, de stéréotypes ou de trafics. Tant que les femmes de l'Union européenne ne seront pas les égales des hommes et égales entre elles, la construction européenne ne sera pas achevée.

- **Nous demandons la nomination d'un(e) Commissaire européen(ne) chargé(e) de l'égalité femmes-hommes et responsable de la mise en œuvre d'une feuille de route transversale.**
- Nous luttons efficacement contre les inégalités salariales et la précarité, en proposant une législation plus contraignante en matière d'égalité salariale. Nous demandons l'inclusion d'un chapitre sur la santé sexuelle et reproductive dans la stratégie européenne pour la santé publique, incluant des actions d'amélioration de l'accès des femmes aux services de santé et une meilleure information des femmes sur leurs droits en matière de sexualité, de contraception et d'avortement. Enfin, nous luttons avec la plus grande fermeté contre les violences faites aux femmes en renforçant le financement du programme européen de lutte contre les violences et en mettant en œuvre une stratégie coordonnée pour l'abolition de la prostitution au sein de l'Union européenne.
- **Garantir le droit à l'avortement partout en Europe.**
- Caroline de Haas n'hésite pas à le dire clairement, «*ça suffit que les politiques publiques se décident sur notre dos*». Et comme les raisons des inégalités sont «*multifactorielles*», le parti féministe propose toute une série de mesures. La plus importante, «*inscrire le droit des femmes à disposer de leur corps dans la charte des droits fondamentaux qui a une valeur contraignante comme y est consacrée la liberté de la presse par exemple, c'est aussi important*». Si un tel droit y était inscrit, cela aurait permis, par exemple, de soulever l'inconventionnalité de la loi espagnole concernant l'IVG.

Une jeune femme qui décède en Irlande car on lui refuse une interruption de grossesse qui pouvait lui sauver la vie, un projet de loi défendu par la droite conservatrice en Espagne et qui remet dangereusement en cause le droit à l'avortement, des pays de l'Union européenne comme l'Irlande, la Pologne, Chypre, Malte ou le Luxembourg qui se refusent encore et toujours à mettre totalement ou partiellement en œuvre ce droit... Le temps des cintres, des aiguilles à tricoter, des faiseuses d'ange et des douloureux voyages loin de chez soi pour pouvoir mettre un terme à une grossesse non désirée nous paraît loin, et pourtant, c'est une réalité pour beaucoup d'Européennes. Avorter peut toujours conduire en prison. Et encore, de nos jours, mener à la mort.



Cette situation est inacceptable. Pourtant, la droite européenne refuse toujours aux femmes le droit à disposer de leur corps. Les députés de droite, majoritaires au Parlement européen, mettent en échec chaque texte qui permettrait de reconnaître et garantir ce droit en Europe. Dernier en date, un rapport de la députée socialiste Edite Estrela a été mis en échec par une alliance de la droite et de l'extrême-droite européennes parce qu'il défendait l'accès à la contraception et au planning familial.

Pour nous, l'avortement est un droit fondamental : rien ne doit porter atteinte à l'accès des femmes à leur autonomie, à leur choix de vie, à leur liberté. C'est pourquoi nous demandons l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux pour que celui-ci devienne un droit garanti dans tous les pays de l'Union européenne.

- **Appliquer le principe de l'égalité entre hommes et femmes sur les plans économique, social, salarial et politique.**

En Europe, les citoyens sont, théoriquement, tous égaux. Or, on constate que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, dans la sphère professionnelle, personnelle et

politique. Mais force est de constater que certains sont plus égaux que d'autres... L'égalité entre hommes et femmes, inscrite dans les textes, n'est pas encore une réalité.

Les femmes gagnent 20% de moins que leurs collègues masculins et représentent 75% des salariés à temps partiel. Dire qu'à salaire égal, les femmes ont un meilleur emploi est une maigre consolation ! La présence des femmes au sein des Conseils d'administration et plus largement des organes de décision dans les entreprises reste anecdotique.

Les programmes pour l'égalité salariale, la parité et la meilleure articulation entre vies familiale et professionnelle existent mais manquent de moyens et peinent à être appliqués. Et pourtant, l'égalité entre hommes et femmes est, non seulement un droit fondamental, mais aussi une condition nécessaire pour la réalisation des objectifs de croissance, d'emploi et de cohésion sociale de l'Union européenne.

Nous voulons mettre tous les moyens en œuvre pour que soient réellement appliqués dans les faits le principe et les législations sur l'égalité entre les hommes et les femmes sur les plans salarial, économique, social et politique. Nous proposons de nouvelles règles contraignantes pour faire progresser l'égalité salariale et professionnelle. Nous renforçons le programme européen de lutte contre les violences faites aux femmes (DAPHNE).

- **Harmoniser la législation européenne : nous favorisons l'harmonisation les règles européennes, pour tirer vers le haut la législation des 28, en prenant le meilleur de chaque pays européen.**

Les Européennes ne sont pas toutes logées à la même enseigne. En témoigne, par exemple, la situation des femmes allemandes, obligées de choisir entre vie professionnelle et maternité, les deux étant quasi inconciliables vu le manque de structures d'accueil pour les très jeunes enfants. Ou encore la durée du congé maternité, qui varie de 14 à 58 semaines dans l'Union, avec des indemnités allant du simple au double !

L'idéal de la construction européenne, c'est de prendre partout le meilleur pour progressivement l'étendre à tous... et toutes. Et ce que nous voulons pour les droits sociaux nous le voulons aussi pour les droits des femmes : les harmoniser par le haut.

La durée du congé maternité varie de 14 à 58 semaines dans l'Union, avec des indemnités allant du simple au double ! Et il est difficile de faire bouger les lignes car nombreux sont ceux qui considèrent encore que la maternité est plus un fardeau pesant sur les systèmes de sécurité sociale, qu'un investissement pour notre avenir.

Nous voulons assurer à toutes les femmes dans l'espace européen le bénéfice des législations nationales qui défendent le mieux leurs droits. Par exemple, c'est la France qui a la meilleure législation en Europe contre le viol : chaque européenne devrait pouvoir en bénéficier. En ce qui concerne le congé parental, il faut se tourner vers la Suède, et en ce qui concerne la parité, vers la Belgique ! En plus, en question d'élargissement de l'Europe, les nouveaux états-membres devraient accepter les lois déjà harmonisées dans l'Union.

5. Conclusion

Les femmes n'ont pas une totale confiance en l'UE et ne considèrent pas que leurs intérêts soient suffisamment représentés. Elles se déclarent souvent moins bien informées que les hommes et moins intéressées par les élections européennes. Et pourtant, est-il encore nécessaire de rappeler que l'Europe est bien plus féministe que ses Etats membres ? Que les

droits des femmes ont sans cesse été défendus à l'échelle européenne? Au-delà des campagnes du Parlement européen, de la Commission européenne et des partis, les citoyennes et les citoyens doivent s'informer, et voter en conséquence !

Enfin, étant maçons, nous avons insisté sur le fait qu'il faut absolument garantir une meilleure situation aux femmes au sein de l'UE, pourtant nous avons conclu qu'il fallait élargir nos horizons, et encourager une Europe qui préserve les mêmes droits et les mêmes chances à tous les êtres humains, à toute personne humaine, et surtout garantir pour toutes et tous la notion de la dignité humaine, socle de nos valeurs humanistes.